Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

TEROSON VR 4610 AE 400ml EGFD

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
TEROSON VR 4610 AE 400ml EGFD
UFI: XNT6-TXGE-C20F-JE40

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Galvanisant zinc (protection)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1
1020 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

SDSinfo.Adhesive@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence
Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Aérosols	Catégorie 1
H222 Aérosol extrêmement inflammable.	
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	
Risques aigus pour l'environnement aquatique	Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient	Acétone Hydrocarbure, C9, aromatiques Propanol-2
Mention d'avertissement:	Danger
Mention de danger:	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseil de prudence: Prévention	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P280 Porter un équipement de protection des yeux. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Conseil de prudence: Stockage	P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

2.3. Autres dangers

Boîtier aérosol sous pression. Ne pas exposer à des températures élevées

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ 0,1 % et sont identifiées comme PE ou PBT/vPvB sur la liste des substances candidates REACH ou conformément au BPR ou au PPP:

aucun(e)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses n°CAS N°CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Diméthyl Ether 115-10-6 204-065-8 01-2119472128-37	25- < 50 %	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas Liquef. Gas, H280		EU OEL
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6 231-175-3 01-2119467174-37	25- < 50 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
Acétone 67-64-1 200-662-2 01-2119471330-49	10- < 25 %	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336		EU OEL EUEXPL2D
Reaction mass of ethylbenzene and xylene 01-2119539452-40	2,5- < 7,5 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412	cutané:ATE = 1.100 mg/kg inhalation:ATE = 11 mg/l;vapeur	
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0 01-2119455851-35	2,5- < 7,5 %	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Propanol-2 67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	0,5- < 2 %	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336		
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32	1- < 2,5 %	Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412	cutané:ATE = 1.700 mg/kg oral:ATE = 3.523 mg/kg inhalation:ATE = 11 mg/l;vapeur	EU OEL
Plomb 7439-92-1 231-100-4	0,001- < 0,01 % (10 ppm- < 100 ppm)	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Lact. H362 Repr. 1A, H360FD STOT RE 1, Oral.e.aux.es, H372 STOT RE 1, Inhalation, H372	Repr. 1A; H360D; C >= 0,03 % ===== M acute = 10 M chronic = 100	SVHC

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

La classification de danger de ce produit est basée uniquement sur le mélange présent dans l'aérosol, à l'exclusion des gaz propulseurs. Les informations fournies dans la section 3 sont basées sur la combinaison du mélange et des gaz propulseurs.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion:
non pertinent

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
YEUX : Irritation, conjonctivite.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
Température de stockage conseillée 5 à 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Galvanisant zinc (protection)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
oxyde de diméthyle 115-10-6 [OXYDE DE DIMÉTHYLE]	1.000	1.920	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
oxyde de diméthyle 115-10-6 [OXYDE DE DIMÉTHYLE]	1.000	1.920	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
acétone 67-64-1 [ACÉTONE]	500	1.210	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acétone 67-64-1 [Acétone]	246	594	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
acétone 67-64-1 [Acétone]	492	1.187	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL
propane-2-ol 67-63-0 [ALCOOL ISOPROPYLIQUE]	200	500	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
propane-2-ol 67-63-0 [Alcool isopropylique]	400	1.000	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE, ISOMERES MIXTES, PURS]	50	221	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE, ISOMERES MIXTES, PURS]	100	442	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE, ISOMÈRES MIXTES, PURS]	50	221	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
xylène 1330-20-7 [XYLÈNE, ISOMÈRES MIXTES, PURS]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	BE/OEL
xylène 1330-20-7 [Xylène, isomères mixtes, purs]	100	442	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL
xylène 1330-20-7 [Xylène, isomeres mixtes, purs]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECTLV
plomb 7439-92-1		0,15	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :		EU_OEL
plomb 7439-92-1		0,075	Limite d'exposition atmosphérique pour la surveillance médicale pondérée dans le temps (40h):	Date d'expiration: 8 avril 2026	
plomb 7439-92-1			Valeur limite biologique :	Date d'expiration: 8 avril 2026	
plomb 7439-92-1			Valeur limite biologique pour la surveillance médicale:	Date d'expiration: 8 avril 2026	
plomb 7439-92-1		0,03	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date d'effet: 9 avril 2026	EU OELIII
plomb 7439-92-1		0,15	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :		EU OELIII
plomb 7439-92-1 [Plomb inorganique et ses composés, mesurés en Pb (non spécifié ailleurs)]		0,15	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau douce		0,155 mg/l				
oxyde de diméthyle 115-10-6	Sédiments (eau douce)				0,681 mg/kg		
oxyde de diméthyle 115-10-6	Terre				0,045 mg/kg		
oxyde de diméthyle 115-10-6	Usine de traitement des eaux usées.		160 mg/l				
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau salée		0,016 mg/l				
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau (libérée par intermittence)		1,549 mg/l				
oxyde de diméthyle 115-10-6	Sédiments (eau salée)				0,069 mg/kg		
zinc 7440-66-6	Eau douce		20,6 µg/l				
zinc 7440-66-6	Eau salée		6,1 µg/l				
zinc 7440-66-6	Usine de traitement des eaux usées.		100 µg/l				
zinc 7440-66-6	Sédiments (eau douce)				118 mg/kg		
zinc 7440-66-6	Sédiments (eau salée)				56,5 mg/kg		
zinc 7440-66-6	Terre				35,6 mg/kg		
acétone 67-64-1	Eau (libérée par intermittence)		21 mg/l				
acétone 67-64-1	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
acétone 67-64-1	Sédiments (eau douce)				30,4 mg/kg		
acétone 67-64-1	Sédiments (eau salée)				3,04 mg/kg		
acétone 67-64-1	Terre				29,5 mg/kg		
acétone 67-64-1	Eau douce		10,6 mg/l				
acétone 67-64-1	Eau salée		1,06 mg/l				
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Eau douce		0,327 mg/l				
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Eau salée		0,327 mg/l				
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Usine de traitement des eaux usées.		6,58 mg/l				
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Sédiments (eau douce)				12,46 mg/kg		
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Sédiments (eau salée)				12,46 mg/kg		
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	terre				2,31 mg/kg		
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Eau douce – intermittent		0,327 mg/l				
Alcool isopropylique 67-63-0	Eau douce		140,9 mg/l				
Alcool isopropylique 67-63-0	Eau salée		140,9 mg/l				
Alcool isopropylique 67-63-0	Sédiments (eau douce)				552 mg/kg		
Alcool isopropylique	Sédiments (eau				552 mg/kg		

67-63-0	salée)						
Alcool isopropylique 67-63-0	Terre				28 mg/kg		
Alcool isopropylique 67-63-0	Eau (libérée par intermittence)		140,9 mg/l				
Alcool isopropylique 67-63-0	Usine de traitement des eaux usées.		2251 mg/l				
Alcool isopropylique 67-63-0	oral				160 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Eau douce		0,327 mg/l				
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Sédiments (eau douce)				12,46 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Terre				2,31 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Eau salée		0,327 mg/l				
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Eau douce – intermittent		0,327 mg/l				
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Usine de traitement des eaux usées.		6,58 mg/l				
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Sédiments (eau salée)				12,46 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation
Plomb 7439-92-1	Eau douce		0,0024 mg/l				
Plomb 7439-92-1	Eau salée		0,0033 mg/l				
Plomb 7439-92-1	Usine de traitement des eaux usées.		0,1 mg/l				
Plomb 7439-92-1	Sédiments (eau douce)				186 mg/kg		
Plomb 7439-92-1	Sédiments (eau salée)				168 mg/kg		
Plomb 7439-92-1	Terre				212 mg/kg		
Plomb 7439-92-1	oral				10,9 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
zinc 7440-66-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/m3	
zinc 7440-66-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	
zinc 7440-66-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	
zinc 7440-66-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	
zinc 7440-66-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg	
acétone 67-64-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		2420 mg/m3	
acétone 67-64-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		186 mg/kg	
acétone 67-64-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1210 mg/m3	
acétone 67-64-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/kg	
acétone 67-64-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		200 mg/m3	
acétone 67-64-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/kg	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		221 mg/m3	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		221 mg/m3	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		212 mg/kg	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		65,3 mg/m3	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		125 mg/kg	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		442 mg/m3	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		442 mg/m3	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		260 mg/m3	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		65,3 mg/m3	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		260 mg/m3	
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Travailleurs	dermique	Exposition à court			

			terme / aiguë - effets systémiques			
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		151 mg/m3	
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		12,5 mg/kg	
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		32 mg/m3	
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		7,5 mg/kg	
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		7,5 mg/kg	
Alcool isopropylique 67-63-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		888 mg/kg	
Alcool isopropylique 67-63-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		500 mg/m3	
Alcool isopropylique 67-63-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		319 mg/kg	
Alcool isopropylique 67-63-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		89 mg/m3	
Alcool isopropylique 67-63-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		26 mg/kg	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		221 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		442 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		221 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		442 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		212 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		65,3 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		260 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		65,3 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		260 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		125 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë -			pas de potentiel de bioaccumulation

			effets systémiques			
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			pas de potentiel de bioaccumulation
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation

Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
plomb 7439-92-1 [PLOMB ET SES COMPOSE´S IONIQUES]	Plomb	Sang	Moment de prélèvement: En fin de semaine.		BE BELD		
plomb 7439-92-1	Plomb	Sang			EU HCA2	Date d'expiration: 8 avril 2026	
plomb 7439-92-1	Plomb	Sang			EU HCA2	Date d'expiration: 8 avril 2026	

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
En cas de formation d'aérosol, assurer une aspiration et ventilation efficace.

Protection respiratoire:
En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).
Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:
Lunettes de protection
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
Porter un équipement de sécurité.
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE, ou équivalent.
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré	liquide
Couleur	Gris
Odeur	d'Aromatique
État	liquide
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Point initial d'ébullition	-24,8 °C (-12.6 °F)
Inflammabilité	Facilement inflammable.
Limites d'explosivité	
inférieures	1 %(V);
supérieures	13 %(V);
Point d'éclair	-42 °C (-43.6 °F)
Température d'auto-inflammabilité	465 °C (869 °F)pas de méthode / méthode inconnue
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Le produit est non polaire /aprotique., Non applicable
Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F);)	30 mm2/s
Viscosité (dynamique) (; 20 °C (68 °F))	30 mpa.s
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	entièrement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable Mélange
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	5000 hPa
Densité (20 °C (68 °F))	1,04 g/cm3
Densité en vrac	1,38 - 1,48 g/l
Densité relative de vapeur:	Actuellement en cours de détermination
Caractéristiques de la particule	Non applicable Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aerosols:	Classé comme aérosol de catégorie 1 parce qu'il contient plus de 1 % (en masse) de composants inflammables ou a une chaleur de combustion d'au moins 20 kJ/g et n'est pas soumis aux procédures de classification de l'inflammabilité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Des températures supérieures env. 50 °C
Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Acétone 67-64-1	LD50	5.800 mg/kg	rat	non spécifié
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	LD50	3.523 mg/kg	rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	LD50	3.492 mg/kg	rat	non spécifié
Propanol-2 67-63-0	LD50	5.840 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LD50	3.523 mg/kg	rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	3.523 mg/kg		Jugement d'experts
Plomb 7439-92-1	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LD50	> 15.688 mg/kg	lapins	Test Draize
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	1.100 mg/kg		Jugement d'experts
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	LD50	> 3.160 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Propanol-2 67-63-0	LD50	12.870 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LD50	1.700 mg/kg	lapins	non spécifié
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	1.700 mg/kg		Jugement d'experts
Plomb 7439-92-1	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LC50	164000 ppm	gaz	4 h	rat	non spécifié
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	LC50	> 5,41 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Acétone 67-64-1	LC50	76 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	11 mg/l	vapeur			Jugement d'experts
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	LC50	> 10,2 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LC50	11 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	11 mg/l	vapeur			Jugement d'experts
Plomb 7439-92-1	LC50	> 5,05 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	non irritant	24 h	lapins	non spécifié
Acétone 67-64-1	non irritant		cochon d'Inde	non spécifié
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	modérement irritant		lapins	non spécifié
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	mildly irritating	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Propanol-2 67-63-0	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	modérement irritant		lapins	non spécifié
Plomb 7439-92-1	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Acétone 67-64-1	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	modérement irritant		lapins	non spécifié
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Propanol-2 67-63-0	Category 2A (irritating to eyes)		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Plomb 7439-92-1	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Acétone 67-64-1	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	non spécifié
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	equivalent or similar to OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Propanol-2 67-63-0	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Plomb 7439-92-1	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Diméthyl Ether 115-10-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétone 67-64-1	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétone 67-64-1	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acétone 67-64-1	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	without		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		EU Method B.10 (Mutagenicity)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	négatif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		EU Method B.19 (Sister Chromatid Exchange Assay In Vitro)
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	négatif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 479 (Genetic Toxicology: In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in Mammalian Cells)
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Propanol-2 67-63-0	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Propanol-2 67-63-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		EU Method B.10 (Mutagenicity)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	négatif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		EU Method B.19 (Sister Chromatid Exchange Assay In Vitro)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	**Résultat**	**Parcours d'application**	**Temps d'exposition / Fréquence du traitement**	**Espèces**	**Sexe**	**Méthode**
Diméthyl Ether 115-10-6	Non cancérigène	Inhalation	2 y 6 h/d, 5 d/w	rat	mascilin/féminin	equivalent or similar OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	Non cancérigène	oral : eau sanitaire	1 y daily	souris	mascilin/féminin	non spécifié
Acétone 67-64-1	Non cancérigène	dermique	424 d 3 times per week	souris	féminin	non spécifié
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Non cancérigène	oral : gavage	103 w 5 d/w	rat	mascilin/féminin	EU Method B.32 (Carcinogenicity Test)
Propanol-2 67-63-0		inhalation : vapeur	104 w 6 h/d, 5 d/w	rat	mascilin/féminin	OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Non cancérigène	oral : gavage	103 w 5 d/w	rat	mascilin/féminin	EU Method B.32 (Carcinogenicity Test)
Plomb 7439-92-1	cancérigène	oral : alimentation	2 y daily	rat	masculin	non spécifié
Plomb 7439-92-1	Non cancérigène	Inhalation	1 y	rat	masculin	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	NOAEL P 2.5 %	autre	Inhalation : gaz	rat	autre guide
Diméthyl Ether 115-10-6	NOAEL P 1.6 %	dépistage	Inhalation : gaz	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	NOAEL P 3,6 mg/kg NOAEL F1 7,2 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	NOAEL P 500 ppm NOAEL F1 500 ppm	étude sur une génération	inhalation : vapeur	rat	non spécifié
Propanol-2 67-63-0	NOAEL P 853 mg/kg	Étude sur une génération	oral : eau sanitaire	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 415 (One-Generation Reproduction Toxicity Study)
Propanol-2 67-63-0	NOAEL P 500 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)
Plomb 7439-92-1	NOAEL P 250 mg/l	fertility	oral : eau sanitaire	rat	non spécifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Évaluation	Voie d'exposition	Organes ciblés	Remarques
Acétone 67-64-1	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	Peut irriter les voies respiratoires.			
Propanol-2 67-63-0	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Peut irriter les voies respiratoires.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	NOAEL 47,106 mg/l NOAEL 2.5 %	Inhalation : gaz	2 Ans	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	NOAEL 104 mg/kg	oral : alimentation	90 Jours	souris	non spécifié
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	NOAEL 25,1 mg/kg	oral : gavage	90 Jours	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Acétone 67-64-1	NOAEL 900 mg/kg	oral : eau sanitaire	90 Jours	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	NOAEL 250 mg/kg	oral : gavage	103 Sem.	rat	autre guide
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	NOAEL 150 mg/kg	oral : gavage	90 Jours	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	NOAEL 600 mg/kg	oral : gavage	90 Jours	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Propanol-2 67-63-0		inhalation : vapeur	104 w 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	NOAEL 150 mg/kg	oral : gavage	90 Jours	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	< 0,9 mm2/s	40 °C	non spécifié	
Propanol-2 67-63-0	1,8 mm2/s	40 °C	ASTM Standard D7042	

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LC50	> 4.000 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	LC50	0,8 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acétone 67-64-1	LC50	8.120 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	LC50	2,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	NOEC	> 1,3 mg/l	56 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	LL50	9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Propanol-2 67-63-0	LC50	> 9.640 - 10.000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LC50	2,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	NOEC	0,714 mg/l	35 Jours	Danio rerio	OECD 210 (fish early life stage toxicity test)
Plomb 7439-92-1	LC50	0,0408 mg/l	96 h	Pimephales promelas	autre guide
Plomb 7439-92-1	NOEC	0,009 mg/l		Pimephales promelas	autre guide

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 4.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acétone 67-64-1	EC50	8.800 mg/l	48 h	Daphnia pulex	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	IC50	> 1 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	EL50	3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	EC50	3,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Plomb 7439-92-1	EC50	0,026 mg/l		Ceriodaphnia dubia	autre guide

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses **No. CAS**	**Valeur type**	**Valeur**	**Temps d'exposition**	**Espèces**	**Méthode**
Acétone 67-64-1	NOEC	2.212 mg/l	28 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	NOEC	1,17 mg/l	7 Jours	Ceriodaphnia dubia	autre guide
Propanol-2 67-63-0	NOEC	30 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	NOEC	0,96 mg/l	7 Jours	Ceriodaphnia dubia	autre guide
Plomb 7439-92-1	NOEC	0,0017 mg/l		Ceriodaphnia dubia	autre guide

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 1.000 mg/l	72 h	non spécifié	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétone 67-64-1	NOEC	530 mg/l	8 Jours	Microcystis aeruginosa	DIN 38412-09
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	EC50	4,36 mg/l	73 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	NOEC	0,44 mg/l	73 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	NOELR	1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	EL50	2,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Propanol-2 67-63-0	EC50	> 1.000 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Propanol-2 67-63-0	NOEC	1.000 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	EC50	4,36 mg/l	73 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	EC10	1,9 mg/l	73 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Plomb 7439-92-1	EC50	0,0205 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Plomb 7439-92-1	EC10	0,0061 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	EC10	> 1.600 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
Acétone 67-64-1	EC10	1.000 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	NOEC	157 mg/l	3 h	boues activées, domestiques	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Propanol-2 67-63-0	EC50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation (Essai de dépistage):
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	28 Jours	OECD 301 A - F
Acétone 67-64-1	facilement biodégradable	aérobie	81 - 92 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	facilement biodégradable	aérobie	87,8 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	facilement biodégradable	aérobie	78 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Propanol-2 67-63-0	facilement biodégradable	aérobie	70 - 84 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	facilement biodégradable	aérobie	90 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

(Bio)dégradabilité (Essais de simulation)
Il n'y a pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

le coefficient de partage (octanol/ eau)
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	0,07	25 °C	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Acétone 67-64-1	-0,24		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	3,16	20 °C	autre guide
Hydrocarbure, C9, aromatiques 128601-23-0	> 4		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Propanol-2 67-63-0	0,05		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	3,16	20 °C	non spécifié

Le facteur de bioconcentration (BCF)
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Reaction mass of ethylbenzene and xylene	25,9	56 Jours		Oncorhynchus mykiss	autre guide
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	25,9	56 Jours		Oncorhynchus mykiss	non spécifié
Plomb 7439-92-1	1.553				non spécifié

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'y a pas de données disponibles.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT / vPvB / PMT / vPvM

PBT/vPvB
Le tableau suivant ne contient que des substances qui répondent aux critères en tant que PBT et/ou vPvB.
Le mélange est classé sur la base des seuils de concentration en référence aux substances classées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses **No. CAS**	**PBT**	**vPvB**
Poudre de zinc - poussière de zinc (stabilisé) 7440-66-6	According to Annex XIII to Regulation (EC) No 1907/2006, a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.	
Plomb 7439-92-1	According to Annex XIII to Regulation (EC) No 1907/2006, a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.	

PMT/vPvM
Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PMT ou vPvM
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a pas de données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet
Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS (zinc powder - zinc dust (stabilised),Hydrocarbons, C9, aromatics)
IATA	Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADN	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR
RID
ADN
IMDG
IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Plomb CAS 7439-92-1
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

Teneur VOC (EU)	64,4 %

COV Peintures et Vernis (UE) :

Réglementation en vigueur:	Directive 2004/42/CE
(Sous)catégorie de produit:	B(e) Finitions spéciales
Phase I (à partir du 1.1.2007):	840 g/l
Teneur max en COV:	669,8 g/l
Seveso III (2012/18/EU):	E1, Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Ce produit est réglementé par le règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent. Veuillez consulter https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/counter-terrorism/protection/implementation-explosives-precursors-legislation_en.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

ADG(-Code): Marchandises dangereuses australiennes (Code)
ADN: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
AS: Norme australienne
ASTM: American Society for Testing and Materials
ATE: estimation de la toxicité aiguë
CAS: Chemical Abstract Service
CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008
CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
DIN: Institut Allemand de normalisation
ECx: Concentration effective (x% niveau effectif)
ECHA: Agence Européenne des Produits Chimiques
EC-Nummer: Numéro de substance dans l'inventaire EU EINECS/ELINCS
ECTLV: Valeur limite du seuil communautaire européen
ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées
ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées
EN : Norme européenne
ENCS: Inventaire japonais des substances chimiques
EPA: Agence américaine de protection de l'environnement
EU: Union européenne
EU EXPLD1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD2: Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
EWC: Catalogue européen des déchets
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
GLP: Bonnes Pratiques de Laboratoire
HSNO: Substances dangereuses et nouveaux organismes
IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
IATA: Association du Transport Aérien International
IBC-Code: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques
IC50: Moitié de la concentration maximale inhibitrice
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG-Code: Code Maritime International des Matières Gangereuses
IMO: Organisation Maritime Internationale
ISO: Organisation Internationale de Normalisation
LC50: Concentration létale médiane
LD50: Dose létale médiane

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.: Non Spécifié Ailleurs
NO(A)EC: Concentration sans effet (nocif)
NO(A)EL: Dose sans effet (nocif)
NZS: Norme néo-zélandaise
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEL: Valeurs limites d'exposition professionnelle ,
OPPT: US EPA Bureau de la Prévention de la Pollution et des Toxiques
OPPTS: US EPA Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique
PMT: Persistant, mobile et toxique
(Q)SAR: Relation (Quantitative) Structure-Activité
REACH: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
RID: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
SADT: Température de décomposition auto-accélérée
SDS: Nations Unies
STOT:
STOT SE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
STOT RE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répété
SUSMP: Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons
SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
TRGS: Règles techniques allemandes relatives aux substances dangereuses
UN: Nations Unies
VOC: Composé Organique Volatil
814.018 VOC Reg CH: Ordonnance suisse 814.018 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils
vPvB: Très persistant, Très bioaccumulable
vPvM: Très persistant et très mobile
WGK: Classe de danger pour l'eau

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés